

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la voix des élèves

Conclusions et recommandations



L'UNESCO : Chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « **assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie** ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

Publié en 2022 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France, et le Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex, France

© UNESCO et Conseil de l'Europe 2022
ISBN: 978-92-3-200258-7



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr). La présente licence s'applique exclusivement aux contenus textes de la publication. Pour l'utilisation de contenus n'étant pas clairement identifiés comme appartenant à l'UNESCO (images, illustrations, graphiques), se référer aux conditions d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Titre original : *The impact of COVID-19 on student voice: Findings and recommendations*

Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France, et le Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex, France

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO ou du Conseil de l'Europe aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO ou du Conseil de l'Europe et n'engagent en aucune façon les deux Organisations.

Photo de couverture: David Tadevosian/Shutterstock.com
p.10: BELL KA PANG/Shutterstock.com
p. 12: fizkes/Shutterstock.com
p. 14: StunningArt/Shutterstock.com
p. 20: Rawpixel.com/Shutterstock.com

Traduction : Conseil de l'Europe
Mise en page de la version française: Conseil de l'Europe

Imprimé dans les ateliers de l'UNESCO
Imprimé en France

RÉSUMÉ

Priorité à l'expression des élèves : un impératif post-COVID-19

La pandémie de COVID-19 a profondément perturbé l'éducation des jeunes. Cette étude, fruit d'une coopération entre l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, analyse l'effet des fermetures d'écoles sur les possibilités d'expression des élèves en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région MENA), et étudie ses implications pour la démocratie et les inégalités dans la participation politique.

La grande majorité des jeunes ont été privé(e)s de la possibilité de faire entendre leur voix et d'acquérir les compétences nécessaires pour faire valoir leurs droits en raison de la pandémie. La prise de décision concernant la vie à l'école a été profondément bouleversée, un tiers du personnel enseignant déclarant que les élèves n'ont jamais eu la possibilité de participer à la prise de décision pendant le confinement. Si les fermetures d'écoles ont réduit les espaces physiques de liberté d'expression et de participation civique, l'étude donne des indications sur la manière dont la créativité des élèves s'est développée en ligne pendant cette période.

La présente étude propose une réflexion sur la baisse significative des possibilités d'apprentissage des élèves liée à leur difficulté de faire entendre leur voix pendant la pandémie, ainsi que des recommandations à l'intention de la direction et du personnel des établissements scolaires, du personnel enseignant et éducatif, des responsables politiques et des jeunes sur la façon d'y remédier. Elle souligne l'importance de donner la priorité à l'expression des élèves, en particulier ceux et celles issu(e)s de milieux socio-économiques défavorisés afin de lutter contre les inégalités et de promouvoir des démocraties plus saines.



unesco

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes
et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des
femmes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Les répercussions de la pandémie sur la voix des élèves

Conclusions et recommandations

Table des matières

Remerciements	7
Introduction	8
1. Contexte	11
2. Méthodes	13
2.1. Limites	13
3. Résultats	15
3.1. Baisse généralisée des possibilités d'apprentissage en ce qui concerne l'expression des élèves	15
3.2. Obstacles socio-économiques à la participation	16
3.3. Citoyenneté numérique	18
3.4. Facteurs de résilience dans les projets relatifs à l'expression des élèves	19
4. Recommandations	21
4.1. Recommandations à l'intention des responsables et des employé(e)s des établissements scolaires ainsi que du personnel enseignant et éducatif	21
4.2. Recommandations à l'intention des responsables politiques	22
4.3. Recommandations à l'intention des élèves et des jeunes	23
5. Bibliographie	25
Annexe	26

Remerciements

La publication a été élaborée conjointement par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, et achevée avec le soutien du Partenariat entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale pour l'État de droit.

Elle n'aurait pas été possible sans l'expertise des principaux chercheurs et auteurs du projet initial, la professeur Bryony Hoskins et le Dr Steven Donbavand de l'université de Roehampton à Londres. Elle a aussi grandement bénéficié des conclusions de David Kerr, rapporteur général de la conférence « De l'expression des élèves à la participation civique active à l'ère du numérique : le rôle des écoles pendant et après la pandémie » tenue en novembre 2020.

Le projet a aussi bénéficié du soutien d'une équipe de chercheurs et chercheuses locaux qui a recueilli des renseignements pour les études de cas : la professeur Souad Abdelwahed Selmi, Zuha El Helou, Dora Katsamori, Madga Magdalena Isac, la professeur Nathalie Mons, Yaser Alomari et la professeur Maria Potes Barbas. De plus, les enseignant(e)s du Réseau des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) et du Réseau des écoles démocratiques du Conseil de l'Europe ont joué un rôle essentiel dans la coordination des entretiens avec les enseignant(e)s et les élèves aux fins de la préparation des études de cas : Randa Ballouz (Liban), Sourour Doukali (Tunisie), Steven Humphrys (Royaume-Uni), Claire Podetti (France), Filipa Matos (Portugal), Reema Nazem Mohammad Awad (Jordanie), Cristina Timofte (Roumanie) et Konstantina Tsene (Grèce).

La publication a été mise au point sous la supervision de Vibeke Jensen, directrice de la Division pour la paix et le développement durable de l'UNESCO, et de Cecilia Barbieri, responsable de la Section de l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour la paix dans le Secteur de l'éducation de l'UNESCO, ainsi que de Matjaž Gruden, directeur de la participation démocratique, Conseil de l'Europe, et de Michael Remmert, chef de la Division des politiques éducatives du Conseil de l'Europe.

Des remerciements particuliers sont adressés à Elodie Beth-Seo de l'UNESCO et à Katerina Toura du Conseil de l'Europe pour le rôle de premier plan qu'elles ont joué dans la coordination de l'ensemble du projet de recherche, les révisions de fond et l'assurance de la qualité du contenu. La publication a aussi bénéficié de la participation active de Martha K. Ferede qui a apporté des contributions de fond et dirigé le processus rédactionnel, ainsi que d'Ismini Anemogianni pour sa révision approfondie. En outre, les collègues ci-après ont formulé des commentaires utiles lors de l'élaboration et de l'établissement de la version définitive de la publication : Hamdi Addow, Fouzia Belhami, Hélène Guiol, Guilherme Canela De Souza Godoi, Eva Piu, Carlos Vargas Tamez et Isabel Tamoj.

L'UNESCO et le Conseil de l'Europe tiennent à remercier les enseignant(e)s responsables d'établissement, les élèves et les responsables politiques pour les précieuses informations qu'ils ont partagées lors de l'écriture et de la révision définitive de cette publication, à savoir Joe Daccache, recteur de la Sagesse High School, Liban ; Shady Elkassas, enseignant, directeur de l'innovation et coordinateur scientifique à l'Al Ittihad National Private School, Al Ain, Émirats arabes unis ; Bernt Gebauer, chef de projet, prévention de la violence et éducation à la démocratie au ministère de l'Éducation et des Affaires religieuses de la Hesse, Allemagne ; Filipa Matos, enseignante à l'Agrupamento de Escolas João da Rosa school d'Olhão, Portugal, ainsi que ses élèves ; George Moschos, ancien médiateur des enfants et membre fondateur de l'« Initiative pour l'article 12 » de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Grèce ; Janice Richardson, directrice d'Insight (culture numérique, droits et démocratie), Luxembourg ; Cristina Timofte, enseignante, Liceul Teoretic de Informatică « Grigore Moisil », Roumanie ; et Konstantina Tsene, enseignante, 1^{er} Gymnasio Avlona, Grèce, ainsi que ses élèves Eleftheria Apostoleri, Konstantina Outra, Nefeli Perifanou, Evagelia Theodoropoulou, Christine Tsarabari.

Introduction

L'éducation peut jouer un rôle de premier plan pour aider les jeunes à relever les défis mondiaux, en les dotant des compétences requises et en leur apprenant à participer à la prise de décision dès le plus jeune âge. Les responsables d'établissement et le personnel enseignant donnent le ton, non seulement en enseignant la démocratie, l'État de droit et les droits humains, mais aussi en concevant des règles équitables et en encourageant la participation active des élèves dans leur classe, leur école et leur communauté.

Pour lutter contre l'érosion des valeurs démocratiques et favoriser la confiance dans les institutions publiques, il faut œuvrer davantage pour que les élèves puissent faire entendre leur voix. Cela est essentiel pour mieux soutenir les sociétés démocratiques à l'heure où 57,5 % de la population mondiale déclare que la démocratie laisse à désirer (Centre pour l'avenir de la démocratie de l'université de Cambridge, 2019).

Le droit à la participation est au cœur de deux initiatives phares de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Conseil de l'Europe. Pour l'UNESCO, l'éducation à la citoyenneté mondiale vise à développer les compétences permettant aux apprenant(e)s de tous âges de comprendre l'interconnexion entre les questions mondiales et locales, et de devenir des promoteurs actifs de sociétés plus pacifiques, justes et durables. Pour le Conseil de l'Europe, le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie vise à doter les jeunes des connaissances et de la réflexion critique, des compétences, des valeurs et des attitudes dont ils ont besoin pour pouvoir contribuer à un monde plus démocratique, inclusif et équitable.

Dans le cadre des efforts qu'elles font pour promouvoir une éducation de qualité, les deux organisations reconnaissent la différence que les établissements scolaires peuvent faire en favorisant l'expression des élèves, en les associant à la prise de décision et en les encourageant à participer activement à la société, tant à l'école qu'en dehors. À cette fin, les enseignant(e)s doivent non seulement s'attacher à expliquer ce que sont la participation et l'engagement civiques, mais aussi à donner aux élèves la possibilité d'intervenir efficacement dans leur classe, leur école, voire leur communauté.

L'avènement rapide de l'ère numérique, grâce à la diffusion et à l'utilisation accrues de l'internet, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication (TIC),

dans la vie des gens offre aux élèves de nouveaux moyens de participer, de se mobiliser, de coopérer et d'innover. Dans cette optique, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe considèrent qu'il est essentiel que l'éducation au XXI^e siècle, en particulier la scolarité, tienne compte de ces nouvelles possibilités, mais aussi des risques liés à l'utilisation généralisée des technologies numériques pour promouvoir l'expression des élèves et encourager leur participation civique active, à l'école et en dehors de l'école.

La pandémie de COVID-19 a eu de très lourdes conséquences qui ont encore aggravé les problèmes existants dans le secteur de l'éducation et, plus largement, dans la société. Ses effets sur les jeunes ont été systémiques, profonds et disproportionnés, du point de vue non seulement de l'éducation mais aussi du bien-être mental, des droits, du militantisme social et des moyens de subsistance (OIT, 2020). Les établissements scolaires, les chef(fe)s d'établissement et le personnel enseignant ont dû trouver des moyens pour continuer à assurer un enseignement de qualité tout en veillant à l'intérêt et au bien-être de leurs élèves, souvent à distance ou par le canal de l'apprentissage à distance/en ligne.

Dans le même temps, certaines des mesures d'urgence exceptionnelles prises pour contenir la propagation de la COVID-19 ont eu des effets négatifs sur les libertés et les droits fondamentaux des élèves. Il a été particulièrement difficile de continuer à promouvoir l'expression des élèves au plus fort de la pandémie, d'où la crainte que les conditions de la pandémie n'aiguisent encore le sentiment qu'avaient certains élèves avant la COVID-19 que leur voix n'était pas entendue ni écoutée par les adultes, à l'école et en dehors. Par exemple, dans une enquête mondiale réalisée en 2019, seuls 53 % des jeunes déclaraient que leurs enseignant(e)s leur demandaient souvent de donner leur point de vue et de dire ce qu'ils pensaient (baromètre WISE de l'éducation mondiale, 2020). Or, dans le même temps, on a de plus en plus l'impression que cette pandémie peut être l'occasion de repenser l'éducation et les normes sociétales, en associant aussi pleinement les jeunes au processus de développement (Les futurs de l'éducation, UNESCO, 2020).

À cet égard, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont décidé, en 2020, de collaborer à un projet de recherche en vue d'étudier les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'expression des élèves et en particulier les conséquences

des fermetures d'écoles qui ont suivi pour les possibilités d'expression des élèves en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cette étude est opportune et importante, car elle présente une réflexion sur la baisse généralisée des possibilités d'apprentissage des élèves liée à leur difficulté de faire entendre leur voix pendant la pandémie, ainsi que des recommandations sur la façon d'y remédier. C'est en sachant de quelle manière les capacités d'expression des élèves ont été affectées et de quelle manière aborder les possibilités en matière d'éducation que ceux et celles qui souhaitent aider les jeunes à faire entendre leur voix peuvent participer aux débats sur l'éducation nationale.

Le projet a consisté en une enquête auprès des enseignant(e)s (plus de 1000 personnes interrogées) et en huit études de cas en Europe et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. L'approche de recherche mixte s'est appuyée sur les réponses d'enseignant(e)s du secondaire à une enquête en ligne menée en Europe et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. La majorité des enseignant(e)s faisait partie du Réseau des écoles associées de l'UNESCO et du Réseau des écoles démocratiques du Conseil de l'Europe, qui sont des écoles ayant tendance à encourager la participation des élèves. En outre, les résultats qualitatifs des travaux de recherche sont ceux d'études de cas élaborées par des chercheurs et chercheuses locaux dans des établissements scolaires de France, de Grèce, de Jordanie, du Liban, du Portugal, de Roumanie, de Tunisie et du Royaume-Uni. Les chercheurs et chercheuses ont ainsi échangé avec des élèves et des enseignant(e)s d'établissements dans lesquels les projets favorisant l'expression des élèves se sont poursuivis.

Les résultats de l'étude ont été présentés et examinés lors de la conférence en ligne de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe portant sur l'expression de la voix des élèves et la participation civique active à l'ère du numérique, le rôle des écoles pendant et après la pandémie. Cette conférence s'est tenue du 23 au 25 novembre 2020 et a rassemblé 500 jeunes,

enseignant(e)s, responsables politiques, chercheurs et chercheuses, de 60 pays essentiellement d'Europe et d'Afrique du Nord. Les informations issues de la conférence ont été prises en compte dans le présent rapport.

Cette publication décrit le contexte de l'étude et explicite les méthodes employées. Les conclusions qui sont ensuite présentées sont suivies d'une série de recommandations à l'intention de la direction et des employé(e)s des établissements scolaires, du personnel enseignant et éducatif, des responsables politiques et des jeunes.

► QU'ENTEND-ON PAR « FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ÉLÈVES »

Par « faire entendre la voix des élèves », on entend le droit des élèves de prendre la parole sur les questions qui les concernent dans leur école et de voir leurs avis et leurs opinions pris au sérieux. Cela englobe tous les aspects de la vie et de la prise de décision au sein de l'école auxquels les jeunes apprenant(e)s peuvent contribuer de manière significative, quels que soient leur âge et leur stade de développement. Il s'agit aussi bien de situations informelles dans lesquelles les élèves échangent leurs points de vue avec leurs camarades ou les membres du personnel que de la participation à des structures ou à des mécanismes démocratiques, comme les assemblées d'élèves et les consultations.

Le droit des élèves de s'exprimer repose sur la notion de droits de l'enfant et de droits humains, en particulier l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui établit le droit de tout enfant d'avoir son opinion sur toute question l'intéressant, que ce soit à l'école ou en dehors, et d'être associé aux décisions qui le concernent. Plus généralement, la convention comprend d'autres articles qui visent à donner plus de place à la parole de l'élève et établissent notamment le droit de rechercher et de recevoir des informations, le droit d'exprimer son opinion et le droit de s'associer avec d'autres.

Source : Conseil de l'Europe, 2021. De plus amples informations sur la voix des étudiants sont disponibles sur le site : <https://www.coe.int/fr/web/campaign-free-to-speak-safe-to-learn/home>



1. Contexte

Toute crise remet en question la manière dont nos sociétés sont gouvernées et met en évidence les faiblesses de ces processus. La pandémie de COVID-19 a poussé à l'extrême la gouvernance et la relation entre citoyen(ne) et État. Une gouvernance responsable, la sauvegarde des droits humains, la garantie de la transparence, le développement et l'instauration de la confiance, ainsi qu'un processus équitable d'écoute et de prise en compte de la voix et des besoins des citoyen(ne)s sont devenus primordiaux pour promouvoir l'inclusion et la volonté de coopérer dans le cadre de mesures sécurisées. L'éducation et l'école jouent un rôle important dans le développement des compétences propres à promouvoir une culture dans laquelle la bonne gouvernance peut se développer et les jeunes peuvent apprendre à faire valoir leurs droits et à défendre ceux des autres. En fait, la voix des élèves dans le système éducatif peut jouer un rôle vital par un apprentissage qui favorise à terme des démocraties saines. Les fermetures d'établissements scolaires dues à la pandémie de COVID-19 ont toutefois eu des répercussions négatives sur l'accès à une éducation de qualité.

En 2020, près d'1,6 milliard d'élèves et de jeunes dans le monde ont été pénalisés par les fermetures d'écoles (UNESCO, 2020) et faute de préparation des systèmes éducatifs, les établissements et le personnel enseignant ont été contraints de s'adapter à de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage pratiquement du jour au lendemain. Les parents n'étaient pas non plus préparés à dispenser un apprentissage en ligne, faute souvent des compétences, du matériel et du temps nécessaires à l'enseignement à distance (Burgess et Sievertsen, 2020; OCDE, 2020). Ces expériences devraient avoir de profondes conséquences pour les revenus et les perspectives de cette génération (Hanushek et Woessmann, 2020). Les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés seraient les plus touchés par les fermetures d'écoles (Andrew et al., 2020) et risquent de subir les pires effets à long terme sur leurs résultats scolaires (Hanushek et Woessmann, 2020). À ce jour, peu de travaux de recherche portent sur les répercussions des fermetures d'établissements scolaires sur les possibilités des élèves de se faire entendre ou sur les effets à long terme sur la démocratie et l'augmentation des inégalités en matière d'engagement politique. Cette étude est une première étape visant à combler ce manque de connaissances.

Le Conseil de l'Europe et l'UNESCO ont axé leur réponse à la pandémie sur le droit à une éducation de qualité, conformément à l'objectif de développement durable 4 (ODD 4) de l'Agenda 2030 visant à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » d'ici à 2030. Le Conseil de l'Europe travaille avec ses États membres sur ce sujet en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits humains et en garantissant l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous au moyen du Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (Conseil de l'Europe, 2018). La Coalition mondiale pour l'éducation de l'UNESCO, qui rassemble plus de 150 membres de la famille des Nations Unies, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, a lancé la campagne #ContinuitéPédagogique pour aider les États membres et, en particulier, les communautés défavorisées à assurer la continuité de l'enseignement pendant la pandémie en privilégiant la mise en œuvre de l'ODD 4 relatif à l'éducation (UNESCO, 2020). Dans le cadre de cette réponse, l'UNESCO a souligné, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'importance de sensibiliser aux droits humains et à l'État de droit pendant la pandémie. Le projet de recherche sur la voix des élèves pendant la pandémie de COVID-19 a ouvert de nouvelles perspectives de coopération entre l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, et il fait partie de leur réponse éducative commune à la crise sanitaire. Rien ne garantit, après la pandémie, que l'accent sera mis sur les possibilités d'expression des élèves dans le système éducatif et il faudra avancer des arguments et les répéter lorsque les gouvernements et les systèmes éducatifs créeront des stratégies pour faire face aux perspectives en matière d'éducation et à la nécessité de permettre aux élèves de faire entendre leur voix.

Les recherches menées en vue de ce rapport visaient à montrer à quel point la pandémie de COVID-19 et les fermetures d'écoles qui ont suivi ont réduit les possibilités des élèves de faire entendre leur voix et à recenser les facteurs qui ont permis la poursuite de certains projets d'expression des élèves.



2. Méthodes

Les méthodes utilisées pour recueillir les données de cette étude ont été les suivantes : enquête en ligne et études de cas menées dans différents contextes nationaux. Un sondage en ligne a été réalisé auprès d'enseignant(e)s du secondaire en Europe et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les enseignant(e)s ont été interrogé(e)s sur les possibilités pour les élèves de s'exprimer dans leur établissement (représentation formelle dans la prise de décision de l'établissement par l'intermédiaire d'un organe de gouvernance, possibilité de faire entendre sa voix en classe et perspectives de changements suscités par les élèves dans la communauté locale) six mois avant la fermeture des établissements en raison de la COVID-19 et sur ce qui a été proposé par la suite pour que les élèves aient la parole pendant la période de fermeture des établissements et de confinement dans de nombreux établissements et pays à partir du mois de mars 2020 environ. L'enquête a été réalisée entre juillet et septembre 2020 auprès d'établissements scolaires par l'intermédiaire du Réseau des écoles associées de l'UNESCO et du Réseau des écoles démocratiques du Conseil de l'Europe, ainsi que des médias sociaux au-delà des écoles de ces réseaux. Un peu moins de 60 % des enseignant(e)s ayant répondu faisaient partie du réseau, tandis que 10 % appartenaient au Réseau des écoles démocratiques du Conseil de l'Europe et un peu moins de 5 % relevaient des deux réseaux. Un peu plus d'un tiers (34 %) des enseignant(e)s ayant répondu à l'enquête n'ont pas

précisé travailler dans une école appartenant à l'un ou l'autre de ces réseaux. L'enquête était disponible en anglais, en arabe et en français, et 1 036 enseignant(e)s y ont répondu (quelque 60 % d'Europe et quelque 40 % de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord). Les trois quarts environ des enseignant(e)s exerçaient dans des établissements publics (73 %) contre un quart environ dans des établissements privés (25 %) et un large éventail de matières était enseigné.

La deuxième méthode utilisée repose sur des études de cas menées dans différents contextes nationaux. Ces études ont été réalisées par des chercheurs et chercheuses locaux qui ont enquêté sur des établissements ayant réussi à maintenir des projets d'expression des élèves pendant des périodes de fermeture. Des chercheurs et chercheuses locaux ont interrogé des enseignant(e)s et des élèves en septembre et en octobre 2020 en leur demandant de remplir un formulaire axé sur la résilience et la qualité des pratiques. Les études de cas ont été menées en France, en Grèce, en Jordanie, au Liban, au Portugal, en Roumanie, en Tunisie et au Royaume-Uni. Les études de la France, de la Grèce, du Portugal et de la Roumanie provenaient d'écoles appartenant au Réseau des écoles démocratiques du Conseil de l'Europe. Les études de cas de la Jordanie et du Liban concernaient des écoles du réseau.

2.1. Limites

Un peu plus de 1 000 personnes ont répondu à l'enquête. Si ce nombre est satisfaisant, il convient de noter que l'enquête n'a pas porté sur un échantillon aléatoire d'enseignant(e)s de ces régions, d'où la nécessité de faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats. De même, l'application de critères statistiques n'est pas appropriée et les déclarations descriptives ne s'appliquent qu'à l'échantillon et ne doivent pas donner lieu à des déductions pour l'ensemble plus large des établissements scolaires. Cette restriction était inévitable en l'absence de base de sondage et de calendrier. Si l'échantillon est représentatif d'enseignant(e)s de différentes matières et de différents pays (50 pays au total), il faut interpréter les résultats comme étant indicatifs et non définitifs.

Il peut aussi être utile de garder à l'esprit que l'enquête a concerné les enseignant(e)s et non les élèves. Elle ne rend donc pas compte de l'expérience des élèves ni de leur perception de la manière dont leur capacité à faire entendre leur voix a été affectée. Les études de cas maintiennent un certain équilibre à cet égard, car les chercheurs et chercheuses ont pu s'entretenir directement avec les élèves.



3. Résultats

3.1. Baisse généralisée des possibilités d'expression des élèves

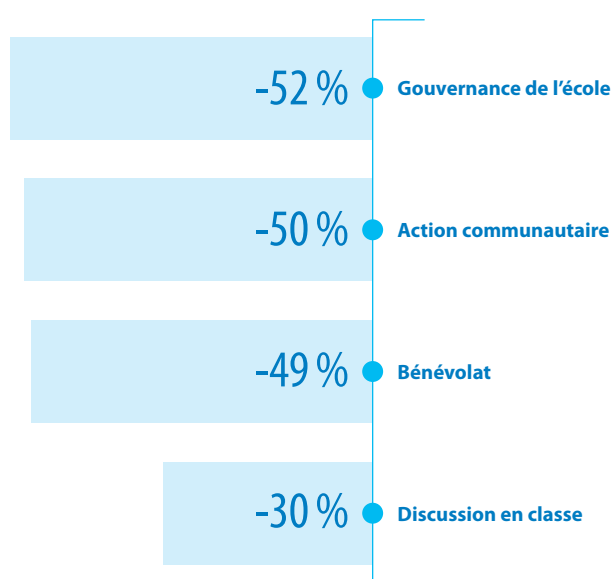


Figure 1. Baisse en pourcentage du nombre de possibilités d'expression des élèves offertes pendant les fermetures d'écoles par rapport aux niveaux qui ont précédé la pandémie en Europe et dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Cette figure est fondée sur les résultats de l'enquête « Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'expression des élèves » menée par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe en 2020.

Malgré d'importantes différences culturelles, sociales et économiques entre l'Europe et la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la capacité des élèves à faire entendre leur voix semble avoir été compromise de la même façon. Les résultats de l'enquête indiquent que **la grande majorité des jeunes, qu'ils vivent en Europe ou dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, n'ont pas eu la possibilité de faire entendre leur voix ni d'acquérir les compétences nécessaires pour faire valoir leurs droits du fait de la pandémie. Plus de la moitié des structures de**

gouvernance formelle, comme les conseils scolaires (52 %), ont été supprimées pendant le confinement d'après les enseignant(e)s ayant participé à l'enquête (voir la figure 1).

La prise de décision des élèves concernant la vie scolaire a été profondément perturbée : un tiers environ des enseignant(e)s ont déclaré que les élèves n'avaient jamais eu l'occasion d'y participer pendant le confinement. Cela étant, 10 % environ des enseignant(e)s ont affirmé que cette possibilité n'avait jamais été offerte aux élèves avant la COVID-19. La possibilité des élèves de s'exprimer en classe – principale possibilité de participation des élèves, que 76 % des enseignant(e)s disent offrir la plupart du temps ou tout le temps en classe – a reculé de 29 % pour descendre à moins de la moitié pendant les fermetures des écoles, soit une baisse légèrement inférieure à 40 % du nombre d'enseignant(e)s ayant déclaré offrir ces possibilités de discussion aux élèves (voir la figure 1).



Au début de 2020, dans un petit établissement scolaire français comptant moins de cinq cents élèves, un projet théâtral a été mené par deux enseignants (de français et d'instruction morale et civique) et un acteur/metteur en scène. L'objectif était de développer l'expression des élèves sur la relation élève-professeur. Avant le confinement, les élèves avaient organisé un débat sur ce sujet à partir duquel ils avaient ébauché une pièce de théâtre. Le confinement national dû à la pandémie de COVID-19 les a malheureusement empêchés de jouer leur pièce. La représentation a été annulée et remplacée par des exercices en ligne demandant aux élèves de dire comment ils voyaient la relation élève-professeur. Un élève a exprimé son désarroi en déclarant « c'est difficile, nous ne sommes pas habitués à participer devant une caméra et à parler en étant seuls dans notre chambre ou notre salon ».

Les projets d'engagement communautaire et d'action sociale ont été particulièrement touchés.

Avant la pandémie, la majorité des enseignant(e)s indiquait que leurs élèves participaient à des activités scolaires à l'échelon local. Il s'agissait notamment de favoriser des changements dans la communauté à l'initiative des élèves (avant la pandémie : 60 % ; pendant la pandémie : 30 %), de visiter des institutions publiques (avant la pandémie : 74 % ; pendant la pandémie : 18 %), de participer à des débats (avant la pandémie : 79 % ; pendant la pandémie : 40 %) et de faire du bénévolat (avant la pandémie : 78 % ; pendant la pandémie : 33 %). La participation à ces activités a été réduite de moitié au moins – par exemple, les possibilités de visiter des institutions publiques ont diminué de trois quarts pendant le confinement. **Dans l'ensemble, les résultats ont mis en évidence une baisse significative des possibilités d'apprentissage des élèves liée à leur difficulté de faire entendre leur voix pendant la période de fermeture des écoles.**

Les données de cette étude ne permettent pas de dire avec précision quelles seront les répercussions à long terme de cette perte en matière d'apprentissage sur la participation démocratique future de ces élèves d'un point de vue quantitatif ou qualitatif.

Nous savons cependant, grâce à des recherches longitudinales antérieures que la participation à ce type d'activités augmente les chances d'engagement politique futur (Keating et Janmaat, 2016). Nous pouvons donc dire que la perte en matière d'apprentissage risque d'avoir des conséquences à long terme en réduisant ces chances.



Une école au Liban s'appuie sur des sous-commissions pour permettre aux élèves de prendre le contrôle de tout projet qu'ils souhaiteraient mener. Si la plupart des activités ont eu lieu en ligne pendant la pandémie, une exception a été la réponse des élèves à l'explosion qui a dévasté le port de Beyrouth puisque ceux-ci ont organisé une mission philanthropique pour nettoyer une école endommagée. La participation à la mission de secours de Beyrouth est un exemple de la manière dont l'établissement scolaire a écouté ses élèves et dûment pris en compte leurs idées. Les élèves ont pu exprimer librement et en toute sécurité leurs sentiments, leurs besoins et leurs idées ; ils ont aussi été protégés matériellement et émotionnellement. Personne ne s'attendait à l'explosion et la mission de secours philanthropique n'était donc pas planifiée. Des visières de protection, des gants et d'autres matériels de protection ont été fournis d'urgence à la coordinatrice de la planification académique et professionnelle qui les a elle-même distribués aux élèves et aux enseignant(e)s. « Nous ressemblons vraiment à une famille... nous nous débrouillons ensemble », s'est exprimé un élève.

3.2. Obstacles socio-économiques à la participation

Il ressort de recherches antérieures que les élèves défavorisé(e)s sur le plan socio-économique sont ceux/celles qui profitent le plus des possibilités d'apprentissage à la citoyenneté à l'école, car ils/elles ont généralement moins de chances que leurs pairs plus favorisés d'acquérir ces connaissances chez eux/elles ou dans la communauté au sens large (Hoskins et Janmaat, 2019 ; Campbell, 2008). Des travaux de recherche ont montré que les parents plus instruits, disposant de ressources économiques et d'un capital culturel plus élevés, offrent généralement un environnement d'apprentissage plus ouvert à la maison et développent la capacité des jeunes de faire entendre leur voix (Calarco, 2018). Ces milieux familiaux plutôt de classe moyenne sont qualifiés de « ménages dans lesquels on négocie » : les enfants sont encouragés à exprimer leurs opinions, à prendre des décisions en toute indépendance et à expliquer les raisons de leurs préférences (Calarco, 2018). L'école devient le lieu déterminant où les élèves de milieux moins favorisés peuvent mettre à jour leurs compétences. Néanmoins, malgré l'importance de ces possibilités d'apprentissage pour les

apprenant(e)s de milieux moins favorisés, les enseignant(e)s ayant participé à l'enquête qui travaillaient dans des écoles comptant une plus forte proportion d'élèves défavorisé(e)s disaient déjà avant la pandémie consacrer moins d'activités à l'expression des élèves que ceux ou celles qui déclaraient avoir des élèves de milieux plus favorisés. Plusieurs raisons pourraient être avancées. Tout d'abord, les établissements scolaires comptant des élèves de milieux moins favorisés donnent souvent sciemment la priorité à l'apprentissage de ce que l'on qualifie de compétences de base (langue maternelle et mathématiques), adaptent leur enseignement en fonction des épreuves de manière que les élèves réussissent les examens et accordent plus d'importance à une discipline stricte qu'à l'expression des élèves (Hoskins et Janmaat, 2019). En outre, les établissements scolaires qui accueillent des élèves de milieux moins favorisés risquent d'avoir moins accès aux ressources financières nécessaires pour des activités consacrées à l'expression des élèves.

Néanmoins, la réduction proportionnelle des possibilités d'expression des élèves, telles que les discussions en classe et les activités collectives, dans les établissements accueillant plus d'élèves de milieux défavorisés ne semble pas sensiblement différente de celle des établissements qui accueillent davantage d'élèves de milieux favorisés. Il y a cependant tout lieu de croire que **les structures de gouvernance scolaire formelle, comme les conseils de classe, auraient été davantage supprimées pendant la pandémie dans les établissements comptant plus d'élèves de milieux défavorisés** (une baisse de 4 points de pourcentage).

Si l'on examine une autre mesure de l'avantage socio-économique, à savoir la distinction entre les établissements publics et les établissements privés, on observe une tendance analogue en ce qui concerne les structures de gouvernance démocratique, les établissements privés ayant été légèrement plus nombreux à continuer à fonctionner pendant les fermetures d'écoles que les établissements publics (différence de 3 points de pourcentage).

La différence entre les établissements privés et les établissements publics en ce qui concerne la capacité de poursuivre des projets collectifs est cependant plus importante. Par rapport aux établissements publics, les établissements privés ont eu beaucoup plus de facilités à trouver les moyens de poursuivre les activités citoyennes telles que les campagnes de sensibilisation (différence de 10 points de pourcentage), le bénévolat (différence de 10 points de pourcentage) et l'action communautaire pendant la pandémie (différence de 7 points de pourcentage).

Il est important de savoir que l'enquête fournit des données au niveau de l'école et que les élèves de milieux plus défavorisés dans chaque établissement (public ou privé) s'en seraient beaucoup moins bien sortis que leurs camarades de milieux plus favorisés dans le même établissement, car ils ne bénéficiaient pas du même accès au numérique et du même environnement d'apprentissage à domicile (Andrew *et al.*, 2020 ; Hanushek et Woessmann, 2020). Dans le cadre des travaux de recherche, beaucoup d'enseignant(e)s ont utilisé les questions ouvertes de l'enquête pour décrire les obstacles spécifiques auxquels se heurtent leurs élèves de milieux défavorisés. Parmi ces obstacles, on peut citer un accès plus limité à la technologie pour visionner les cours en ligne (en particulier dans le cas de fratries), un accès faible, lent ou inexistant à l'internet à la maison (par exemple les enfants dans les camps de réfugié(e)s) et, dans certains pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, une alimentation électrique médiocre et instable.



« Nous avons dû fournir des ordinateurs portables et l'internet sans fil à un grand nombre de nos familles les plus défavorisées. Nous avons aussi livré des produits alimentaires aux familles qui avaient du mal à se nourrir » (enseignant, enquête en ligne auprès d'enseignant(e)s, Royaume-Uni).



« Pendant le confinement, je ne pouvais pas y penser, car je devais d'abord penser à moi et m'habituer à la nouvelle donne. Mais je sais maintenant que tous les élèves n'ont pas eu accès aux cours et aux réunions en ligne » (élève, Grèce).

Les besoins les plus pressants des élèves ont néanmoins dépassé l'aspect technologique, car certains établissements scolaires d'Europe et de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord comptaient des élèves qui ne mangeaient pas à leur faim chez eux. Le degré d'autodiscipline et la capacité d'organisation des élèves, essentiels lorsque l'apprentissage est plus autodirigé, comme on l'a vu pendant la pandémie, peuvent en outre considérablement varier (OCDE, 2020). Lorsque les parents n'ont pas été en mesure d'assurer cette discipline et cette structure, les jeunes ont pu facilement décrocher en ne suivant tout simplement pas les cours en ligne, en ne rendant pas leurs travaux ou en ne s'impliquant pas pleinement. En résumé, **les jeunes dont la situation familiale est extrêmement complexe et difficile sur le plan économique ont moins accès à la technologie, sont plus distraits à la maison et ne sont guère soutenus dans leur apprentissage.** C'est en grande partie pour ces raisons que les enseignant(e)s qui ont répondu à l'enquête ont estimé que leurs élèves les plus démunis avaient le plus souffert.



Un établissement scolaire en Jordanie a vu de nombreux élèves participer activement aux activités numériques, de la célébration en ligne de la journée de l'indépendance aux réunions virtuelles sur les droits civils. Cela dit, plusieurs initiatives antérieures à la pandémie visant spécifiquement les réfugiés et les autres élèves dans le besoin n'ont pas pu être poursuivies en raison d'inquiétudes liées au niveau de participation à l'enseignement à distance. La plupart des enseignant(e)s et des élèves ont aussi remarqué que la participation des élèves aux activités et aux événements, ainsi qu'au processus d'apprentissage s'était améliorée grâce à l'utilisation continue d'appareils et d'applications technologiques. Un enseignant a déclaré que la pandémie avait ouvert la voie à diverses initiatives, dont le projet « Je participe », initiative qui forme les élèves aux compétences élémentaires en matière de droits et de devoirs sociaux et civils. Cette initiative, destinée aux élèves de la huitième à la dixième, porte sur plusieurs thèmes dont la prise de responsabilité, le travail d'équipe, les élections, les droits humains, la communication non violente, la citoyenneté, la justice et l'égalité, la prise de décision et la résolution de problèmes.

3.3. Citoyenneté numérique

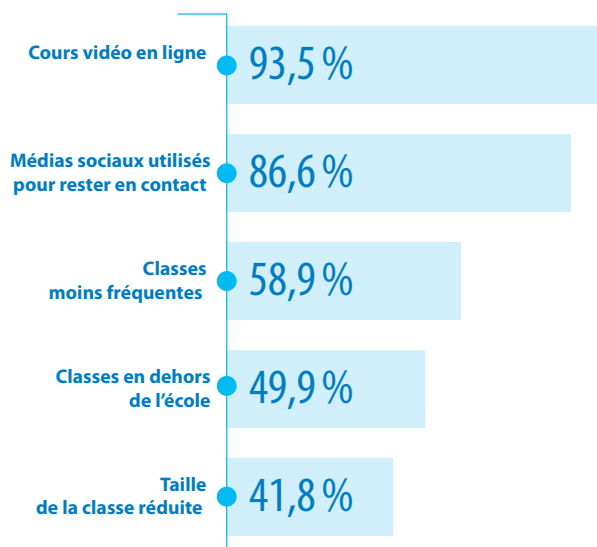


Figure 2. Pourcentage d'établissements scolaires interrogés en Europe et dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont procédé à des ajustements pendant le premier confinement en 2020.

Cette figure est fondée sur les résultats de l'enquête « Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'expression des élèves » menée par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe en 2020.

La pandémie a entraîné un recours sans précédent à la technologie pour l'enseignement à distance : 94 % des enseignant(e)s ont déclaré avoir fait cours par visioconférence et 87 % ont aussi utilisé les médias sociaux pour rester en contact avec les élèves et les parents. Si beaucoup d'enseignant(e)s avaient déjà commencé à recourir à la technologie dans leur enseignement en classe, pour permettre aux élèves de faire entendre leur voix (par des sondages et des jeux-concours en direct en classe, par exemple), ces pratiques se sont développées avec le passage à l'enseignement à distance, 54 % des enseignant(e)s y ayant recours dans la « plupart » ou « tous » les cours, soit une augmentation de 19 points de pourcentage par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie. Les études de cas donnent une idée de l'explosion de la créativité dans ce domaine, en particulier les paris des médias sociaux au Liban, les expositions d'art virtuelles au Liban et en Tunisie, le tournage de films sur l'expérience des élèves en Grèce et en Tunisie, les séminaires interactifs en ligne avec les principaux membres de la communauté en Roumanie, la liaison vidéo entre des écoles de différents pays, au Portugal et au Monténégro, et les campagnes en ligne sur les droits civils et la violence domestique en Jordanie.



Les élèves d'une école grecque qui ont réalisé un film en collaboration sur la COVID-19 et la vie quotidienne ont apprécié le temps passé à réfléchir et à parler de leur vécu. Au début, un groupe a été créé sur les médias sociaux pour partager des photos, des idées et des réflexions. Un jour par semaine, un cinéaste a en outre organisé une rencontre en ligne avec les élèves, qui ont ainsi eu la chance de travailler en groupe pour parler de leur ressenti et de leur expérience à la maison pendant le confinement. Le cinéaste a profité de l'occasion pour discuter également du processus de réalisation du film et des personnes concernées (caméraman, ingénieur du son, acteurs, etc.) et les a encouragés à essayer différents rôles à chaque fois. « J'ai vraiment aimé participer au projet, car nous avons décidé ensemble de faire une vidéo sur notre vie quotidienne pendant le confinement » (élève, Grèce).



Dans une école au Royaume-Uni, un programme d'action à l'échelon local, les « fauteurs de troubles angéliques », a été réorganisé pour que les élèves puissent écrire un article informel sur une question sociale de leur choix après en avoir discuté avec des membres de leur famille. Les blogs, podcasts et animations qui en ont résulté ont ensuite été mis en ligne sur une page web dédiée.

Je suis assez vif et bavard, alors j'ai fait un podcast parce que je voulais aussi que ça soit drôle, parce que c'est moi et que je pensais que les gens aimeraient davantage l'écouter » (élève, Royaume-Uni).

Les enseignant(e)s ont toutefois considéré que le déplacement vers l'environnement virtuel des activités donnant aux élèves la possibilité de s'exprimer allait au-delà du souhaitable et était nécessaire, mais les inégalités en matière de citoyenneté numérique ont suscité certaines préoccupations. En premier lieu, toutes les familles n'ont pas le même accès à la technologie et à l'appui technique. En deuxième lieu, les élèves ne sont pas tous aussi à l'aise avec la communication en ligne, en particulier la visioconférence. En troisième lieu, des inégalités sont probablement apparues en raison de la prédominance de sous-groupes de pairs dans les activités permettant aux élèves de faire entendre leur voix. Le succès de ces activités en ligne semble reposer en partie sur la force des liens existants dans le « monde réel ». **En dernier lieu, les études de cas n'ont guère permis de montrer que les établissements scolaires avaient utilisé la technologie pour associer les élèves aux décisions relatives à la gouvernance au niveau institutionnel pendant la pandémie.**

3.4. Facteurs de résilience dans les projets relatifs à l'expression des élèves

Les projets relatifs à l'expression des élèves qui ont plus de chances de se poursuivre pendant une crise disposent aisément d'une technologie fiable permettant de transférer des éléments en ligne. Si les logiciels de visioconférence sont largement disponibles, l'accès à une infrastructure numérique à haut débit varie d'un pays à l'autre, au sein d'un même pays, et même entre les élèves d'une même classe. Si certains établissements scolaires n'ont guère la capacité de fournir des ordinateurs portables ou des tablettes aux élèves les plus défavorisés, l'environnement familial est essentiel pour offrir aux enfants une connexion fiable, un espace privé, les encourager à s'impliquer dans des projets scolaires et les soutenir pour résoudre les éventuels problèmes techniques. Des projets impliquant l'expression des élèves peuvent néanmoins être entrepris même là où les technologies sont peu avancées quand d'autres facteurs favorisent une culture de la participation.

Au-delà de l'environnement familial, ce sont les établissements scolaires dont la culture civique est la plus forte qui ont été les mieux à même de protéger la parole des élèves pendant la crise. Plus précisément, les élèves qui étaient habitués à être encouragés à donner leur avis, les enseignant(e)s qui avaient l'habitude d'exécuter des projets relatifs à la citoyenneté et les écoles qui entretenaient des liens de qualité avec les associations ont été les mieux à même de trouver un moyen créatif de fournir aux élèves des canaux d'expression, y compris dans les moments les plus difficiles.



Une école au Portugal s'est appuyée sur son fort sentiment d'appartenance pour mener toute une série d'activités. Après la fermeture de l'école le 20 mars, l'administration a mis au point une méthodologie consensuelle pour tous les environnements éducatifs en ligne. Les plateformes Google Classroom ont été adoptées dans le cadre d'une approche de l'apprentissage par la pratique et la télévision a été utilisée pour ceux et celles qui n'avaient pas internet à domicile. Le projet interactif «*Building Bridges*» a établi un lien entre les questions relatives à l'éducation aux médias et au journalisme et des projets internationaux (éducation à la citoyenneté numérique «*Digital bridges*»). Les élèves ont élaboré des dossiers et des bulletins d'information, créé des médias et débattu d'infox. Ils ont aussi travaillé sur une liaison vidéo avec une école au Monténégro. Ils ont également utilisé le projet pour échanger des messages et des impressions pendant le confinement, mais aussi pour discuter des problèmes et des solutions.

Il ressort d'un examen plus détaillé des projets que les leaders sont en général charismatiques, engagé(e)s et enthousiastes (enseignant(e)s, mais parfois élèves brillant(e)s) et apportent l'impulsion et l'imagination nécessaires au projet. Leur capacité en la matière repose toutefois sur la vigueur des relations préexistantes entre l'enseignant(e) et les élèves, et entre les élèves eux-mêmes. Les études de cas ont montré que les projets d'expression des élèves couronnés de succès ne naissent pas en période de crise, mais résistent mieux à la crise, car ils s'appuient sur les liens affectifs tissés au sein d'une classe unie, dans l'espoir que les activités en ligne renouent, avec le temps, avec le monde de la «vraie vie».



En Tunisie, une école dans laquelle l'art est un moyen pratique d'enseigner la tolérance, les droits humains et la démocratie a pu adapter ses programmes de manière créative pour aider les élèves à surmonter la pandémie, favorisant ainsi l'expression, par l'art, de sentiments inconscients et soutenant la production d'un film sur la liberté d'expression.

«Notre source d'inspiration est vraiment le responsable du club et l'un des meilleurs professeurs d'arabe de ce lycée» (élève, Tunisie).



Dans une école roumaine, une académie en ligne pour la réussite des jeunes a organisé une série de conférences interactives dans le cadre desquelles les élèves ont assumé des rôles de direction bien définis. Des adultes de la communauté locale ont été invité(e)s à prendre la parole lors de ces événements organisés autour des principes d'éducation, de divertissement et de jeux. «Nous avons la chance d'avoir des professeurs ouvert(e)s d'esprit qui ont une vue d'ensemble. Ils/elles nous laissent essayer des choses et apprendre de nos erreurs» (élève, Roumanie).



HELP VOLUNTEER

THANK YOU!



DONATE

4. Recommandations

Sur la base des résultats des travaux de recherche, les responsables et les employé(e)s des établissements scolaires, le personnel enseignant et éducatif, les responsables politiques, les élèves et les jeunes sont encouragé(e)s à suivre les recommandations et à appliquer les mesures ci-après.

Compte tenu des enseignements tirés pendant la pandémie, il est essentiel que l'ensemble de la communauté éducative travaille collectivement à la promotion de sociétés placées sous le signe des droits humains qui mettent l'expression et la participation des élèves au centre.

4.1. Recommandations à l'intention des responsables et des employé(e)s des établissements scolaires ainsi que du personnel enseignant et éducatif

1. Mettre en place une culture participative forte et vivante à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Il est possible de favoriser cette culture en veillant à ce que la capacité des élèves à faire entendre leur voix soit présente dans les structures de gouvernance formelle, les activités scolaires quotidiennes et les projets d'action communautaire et sociale, en ligne et hors ligne. Il faut encourager activement les élèves à participer aux structures de gouvernance formelle avec l'aide de personnel éducatif formé qui les encadre dans l'apprentissage des processus démocratiques. Il ressort des études de cas que les écoles qui ont réussi à poursuivre les projets permettant aux élèves de s'exprimer pendant la pandémie avaient déjà une forte culture participative et de nombreux projets d'expression des élèves en cours dans la classe, dans le cadre du programme d'études et au sein des structures représentatives formelles. Nombre d'écoles étudiées ont aussi bénéficié de leurs liens avec les associations locales, ce qui a favorisé la créativité et l'innovation dans les pratiques d'expression des élèves qui ont ainsi pu participer à la vie de leur propre communauté.

2. Élaborer un cadre de suivi pour mesurer les progrès de l'expression et de la participation des élèves. À titre de première étape clé pour édifier cette culture solide et vivante, il convient d'effectuer un audit approfondi des forces et des faiblesses des activités existantes en matière d'expression et de participation des élèves, tant à l'école qu'en dehors, afin de définir les étapes et les mesures nécessaires pour progresser et susciter un changement culturel. Cet audit devrait associer les élèves à l'élaboration d'une base de référence de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas lorsqu'ils veulent faire entendre leur voix. Les établissements scolaires pourraient en outre mettre en place un cadre de suivi comprenant des indicateurs, d'après cette base de référence, afin de suivre les progrès réalisés dans l'expression et la participation des élèves au fil du temps. Il ne semble guère, d'après les travaux de recherche, que des projets en ligne aient associé les élèves aux décisions importantes au niveau de l'école pendant la pandémie de COVID-19. En définitive, l'instauration d'une culture participative solide et vivante devrait être mesurée dans le temps en évaluant dans quelle mesure la prise en compte de

l'expression des élèves a entraîné des changements dans les écoles ou les structures décisionnelles.

3. Favoriser le développement de compétences en matière de culture démocratique de la même manière que d'autres compétences comme la lecture, l'écriture et le calcul. L'apprentissage et la pratique de la participation et de l'engagement civique ne se limitent manifestement pas à une connaissance théorique de la citoyenneté démocratique, mais visent aussi et surtout à développer les valeurs, les attitudes, la compétence et la connaissance critique qui préparent les jeunes à la citoyenneté active. Par exemple, les projets d'expression des élèves tels que les journaux, les émissions de radio et l'expression par le théâtre contribuent sensiblement à renforcer la confiance des élèves dans leur capacité de s'exprimer et d'apprendre à faire entendre leur voix.

4. Accorder un degré de priorité élevé à la voix des élèves dans la formation initiale et continue des enseignant(e)s et des responsables d'établissement. Le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe (Conseil de l'Europe, 2018) et les textes de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (voir UNESCO, 2015 et UNESCO/ONUDC, 2019) sont des éléments utiles à la formation des enseignant(e)s au développement des compétences démocratiques des élèves. Une liste de contrôle a été élaborée par le Conseil de l'Europe pour encourager les établissements d'enseignement primaire et secondaire à discuter avec le personnel enseignant, les élèves et leurs parents des modalités de promotion d'une culture de la démocratie (voir l'annexe).

5. Accorder un degré de priorité élevé aux élèves isolé(e)s pour les encourager à participer à des projets leur permettant de faire entendre leur voix en ne faisant pas uniquement appel à des bénévoles. Étant donné que les enfants et les jeunes qui se portent volontaires pour participer à des projets de citoyenneté à l'école sont généralement issu(e)s de milieux socio-économiques favorisés, il faudrait s'efforcer d'intégrer les élèves qui tendront davantage à rester à l'écart, en particulier ceux et celles qui risquent plus de subir des

discriminations à l'école, en raison soit de leur milieu socio-économique ou culturel, de leur genre, de leur handicap ou de l'obstacle de la langue, soit de leur statut de migrants ou de réfugiés. Il faut investir des ressources et du temps pour donner à tous les élèves les mêmes chances de se faire entendre. Il faut cibler en priorité ces élèves de sorte que chacun(e) puisse apprendre à faire entendre sa voix, notamment en mettant en place des structures de soutien spécifique dans les écoles et un mentorat individuel des élèves.

6. Intégrer, à l'école et dans la classe, des facteurs qui permettent aux élèves de faire entendre leur voix et de participer activement dès leur plus jeune âge. Les travaux de recherche ont mis en évidence l'importance de facteurs tels qu'un encadrement solide, des relations de confiance entre les enseignant(e)s et les élèves et une culture civique forte. Cette dernière pourrait être facilitée par l'enseignement transdisciplinaire de la culture démocratique, des conseils de classe/des syndicats d'élèves et d'autres canaux de communication sûrs permettant aux élèves de s'exprimer et de prendre part à la planification de projets scolaires. L'existence d'une stratégie claire en matière de citoyenneté, prévoyant ces activités dès le plus jeune âge, devrait favoriser ces facteurs, afin de permettre aux élèves de faire très tôt l'expérience de l'expression qui entraîne des changements positifs pour les aider à renforcer leur confiance, leur assurance et leurs compétences.

7. Faire en sorte que les établissements scolaires aient accès à la technologie et aux ressources permettant de mener des projets en ligne. Cela serait particulièrement important pour les établissements publics (d'État), car les établissements privés, qui ont souvent un meilleur accès à la technologie, ont plus de chances de maintenir de tels projets pendant les fermetures d'écoles, d'après l'enquête. Un minimum d'infrastructures numériques dans les établissements scolaires est nécessaire. En outre, il convient d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par l'apprentissage numérique, notamment l'acceptation des travaux des élèves sous diverses formes (blogs, balados vidéos et films) ; l'utilisation d'outils de modération pour aider un plus grand nombre d'élèves à participer aux cours ; et la facilitation des liens avec d'autres institutions pour créer des communautés virtuelles plus grandes et renforcer les activités en ligne dans les familles et les communautés.

8. Veiller à ce que l'apprentissage mixte fasse partie des activités courantes du programme d'études. Les projets qui avaient débuté avant la pandémie ont eu plus de chances de se poursuivre pendant cette dernière, car les liens établis entre les élèves leur ont permis de se sentir en sécurité pour poursuivre leurs projets en ligne. Les activités hors ligne antérieures et l'anticipation d'une future interaction avec le « monde réel » sont apparues, dans les études de cas, comme la clé de projets solides d'expression des élèves. Les projets relatifs à la citoyenneté numérique peuvent reposer, au besoin, sur des expériences antérieures en face à face avec les élèves.

9. Donner au personnel enseignant et éducatif, aux élèves et aux parents les moyens de tirer parti des possibilités offertes par l'apprentissage en ligne pour favoriser l'esprit critique, la capacité d'action et la participation des élèves dans le monde numérique.

Il est essentiel de développer les compétences des élèves en matière de citoyenneté numérique pour qu'ils et elles puissent tirer le meilleur parti des technologies et des possibilités offertes à l'école et en dehors, être des citoyen(ne)s en sécurité, averti(e)s et à l'aise, tant en ligne que hors ligne. Cela suppose notamment d'être capable de trouver des informations, d'y avoir accès, de les utiliser et d'en créer de manière efficace ; d'interagir avec d'autres utilisateurs et avec le contenu de manière active, critique, sensible et éthique ; et de naviguer dans l'environnement en ligne et dans celui des TIC de manière sûre et responsable, en étant conscient de ses propres droits. Une attention particulière devrait être accordée au développement des compétences des différentes parties prenantes en matière de médias et d'information, compte tenu de la nette progression de la désinformation et des discours de haine pendant la pandémie.

10. Lutter contre les inégalités numériques en apportant aux élèves défavorisés socio-économiquement le soutien nécessaire pour garantir un accès équitable à l'apprentissage numérique. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux approches numériques permettant de communiquer en ligne avec les élèves isolés. Il ressort aussi des études de cas que l'apprentissage en ligne renforce les réseaux d'amitié existants et les groupes identitaires homogènes et qu'il faudrait donc en tenir compte lors de l'utilisation des ressources numériques.

4.2. Recommandations à l'intention des responsables politiques

1. Promouvoir activement le droit des enfants et des jeunes d'exprimer leurs opinions et de participer en tant que « droit » non négociable consacré par l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et veiller à ce que ce droit soit respecté tant en ligne numériquement que hors ligne physiquement. Pour ce faire, il convient d'élaborer des politiques éducatives sur la

participation et l'expression des élèves et de les diffuser de manière que les enfants et les jeunes connaissent leurs droits et les organisations qui contribuent à les faire respecter et à les défendre, comme les institutions nationales des droits humains et les médiateurs, ainsi que les initiatives de la société civile et d'autres communautés locales qui favorisent leur participation aux affaires publiques.

2. Accorder un degré de priorité élevé à l'expression des élèves en investissant suffisamment de temps et de ressources. Les discussions sur les résultats des travaux de recherche ont mis en évidence le manque d'attention accordée à la capacité à faire entendre la voix des élèves malgré les engagements existants. La voix des élèves devrait être entendue dans le cadre de l'ensemble du programme d'études et ne pas porter exclusivement sur des sujets spécifiques relatifs à la citoyenneté et/ou aux sciences sociales. En d'autres termes, l'expression et la participation des élèves doivent transparaître dans l'ensemble du programme, par des approches globales à l'échelle de l'école et des initiatives au niveau local.

3. Investir dans la formation à une éducation de qualité pour les enseignant(e)s et les responsables d'école, en mettant l'accent sur l'expression des élèves. Cette dernière doit être une priorité dans la formation initiale et continue des enseignant(e)s et dans celle des responsables d'école dans le cadre d'un effort plus large visant à garantir une éducation de qualité inclusive et équitable, qui est

au cœur de l'ODD 4. Il est en outre essentiel de faciliter le soutien entre pairs et l'échange d'idées et de pratiques entre enseignant(e)s pour favoriser l'innovation pédagogique.

4. Consulter les élèves sur l'élaboration des politiques d'éducation et veiller à ce que les processus soient adaptés de manière à encourager l'expression et la participation des élèves. En particulier, une place devrait être réservée à l'innovation et à la créativité dans l'expression des élèves lors de la révision des méthodes d'évaluation de l'enseignement et de l'apprentissage.

5. Travailler avec des organisations internationales pour promouvoir l'expression et la participation civique des élèves en vue d'atteindre l'ODD 4 relatif à une éducation de qualité. Ces aspects doivent être prioritaires pour ne pas être encore plus négligés après la pandémie, compte tenu de la nécessité impérieuse de combler les lacunes en lecture, en écriture et en calcul.

4.3. Recommandations à l'intention des élèves et des jeunes

1. Travailler ensemble pour expliquer aux adultes – responsables politiques, enseignant(e)s, responsables d'établissement, représentant(e)s de la communauté et parents – pourquoi la voix des jeunes compte de manière qu'ils comprennent son importance pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit notamment de recenser les thèmes et les questions sur lesquels les élèves souhaitent s'exprimer et œuvrer dans leur école, leur famille et leur communauté. Pour bien faire, un espace et du temps devraient être consacrés au débat à l'école auquel les adultes seraient invités en tant que visiteurs, participants ou auditeurs.

2. Participer activement aux assemblées et aux conseils d'élèves, et aux autres instances et activités collectives pour promouvoir et faire entendre la voix des élèves, et persuader la direction et le personnel enseignant de la nécessité d'organiser des réunions régulières sur le temps scolaire. Être à l'écoute de tous les élèves, en particulier ceux et celles qui se sentent exclu(e)s ou dont la voix a moins de chances d'être entendue, pour les encourager à s'exprimer.

3. Aider et accompagner d'autres jeunes, en particulier ceux et celles issus de milieux défavorisés, afin de promouvoir l'égalité des chances en matière d'expression et de participation des élèves. Cela peut prendre différentes formes, comme le mentorat individuel d'élèves ou de jeunes ayant abandonné l'école, l'encouragement à participer à des joutes oratoires et à des formations pour améliorer les compétences orales, ainsi que la participation d'autres jeunes moyennant des jeux, des dessins, des outils audiovisuels, des jeux de rôle et d'autres activités créatives. Les programmes de mentorat créent un sentiment d'appartenance parmi les élèves, les élèves jouant le rôle de mentors apprenant à prendre en charge d'autres élèves dans l'école, tandis que les mentorés

gagnent en confiance et peuvent par la suite devenir eux aussi mentors.

4. Investir dans le développement des compétences en matière de citoyenneté numérique de manière à pouvoir pleinement faire entendre sa voix et participer à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Demander un soutien et une formation dans les domaines dans lesquels des besoins existent, comme la réalisation de présentations en ligne, la participation à des discussions et à des débats avec des élèves et des adultes, la gestion du discours de haine à l'école et en ligne. Inverser les rôles avec les adultes, qu'ils/elles soient parents ou enseignant(e)s en préparant des cours ou en faisant des exposés sur les sujets suscitant le plus grand intérêt, comme les médias sociaux et les nouvelles technologies.

5. Participer à des projets de citoyenneté à long terme pour acquérir de l'expérience dans le monde réel et en ligne sur les moyens de s'attaquer aux problèmes aux niveaux local, national et international. Cela peut passer par la coordination de discussions, de conférences et de réunions, ainsi que par la contribution à des actions concrètes à l'école et en dehors, en coopération avec des ONG, des administrations locales et des experts sur des questions telles que l'environnement, les inégalités, les droits et la justice.

6. Proposer des idées pour relier la participation à des mouvements de mobilisation des jeunes en dehors de l'école aux activités au sein de l'école qui favorisent l'expression et la participation des élèves afin de créer des synergies. Faire cause commune avec des élèves d'autres établissements, d'organisations de jeunesse et d'ONG sur des questions d'intérêt local et international, telles que les questions environnementales et humanitaires, pour exprimer son point de vue et mener des actions collectives.

5. Bibliographie

- Andrew, A., Cattan, S., Costa Dias, M., Farquharson, C., Kraftman, L., Krutikova, S., Phimister, A., et Sevilla, A. (2020). Inequalities in Children's Experiences of Home Learning during the COVID-19 Lockdown in England. *Fiscal Studies*, 41(3), 653-683.
- Burgess, S., et Sievertsen, H.H. (2020). Schools, skills, and learning : The impact of COVID-19 on education. VoxEu.org, 1. The impact of COVID-19 on education | VOX, CEPR Policy Portal (voxeu.org) (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- Calarco, J. (2018). *Negotiating Opportunities : How the Middle Class Secures Advantages in School*. New York : Oxford University Press.
- Campbell, D.E. (2008). Voice in the Classroom : How an Open Classroom Climate Fosters Political Engagement Among Adolescents. *Political Behavior*, 30(4), 437-454.
- Commission internationale sur Les futurs de l'éducation (2020). L'éducation dans un monde post-COVID : Neuf idées pour l'action publique, UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373717_fre_locale=fr.
- Conseil de l'Europe (2018). Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie. Strasbourg : Conseil de l'Europe. Disponible à l'adresse suivante : RFCDC Volumes (coe.int) (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- Hanushek, E.A., et Woessmann, L. (2020). The Economic Impacts of Learning Losses. Paris : OCDE. Disponible à l'adresse suivante : The-economic- impacts-of-coronavirus-covid-19-learning-losses.pdf (oecd.org).
- Hoskins, B., et Janmaat, J.G. (2019). *Education, Democracy and Inequality : Political Engagement and Citizenship Education in Europe*. Londres : Palgrave Macmillan. <https://www.springer.com/gb/book/9781137489753>.
- Keating, A., et Janmaat, J.G. (2016). Education Through Citizenship at School : Do School Activities Have a Lasting Impact on Youth Political Engagement ? *Parliamentary Affairs*, 69(2), 409-429.
- OIT (2020). Les jeunes et la COVID-19 : Impacts sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/publications/WCMS_753053/lang-fr/index.htm.
- OCDE (2020). Strengthening online learning when schools are closed : The role of families and teachers in supporting students during the COVID-19 crisis. Disponible à l'adresse suivante : Strengthening online learning when schools are closed - OECD (oecd-ilibrary.org) (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- UNESCO (2020). #ContinuePedagogique. Disponible à l'adresse suivante : Coalition mondiale pour l'éducation Réponse éducative au COVID-19 Response (unesco.org) (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- UNESCO et Conseil de l'Europe (2020). Concept note. Disponible à l'adresse suivante : Note_Unesco_Council of Europe Conference (coe.int) (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- UNESCO (2015). *Éducation à la citoyenneté mondiale : thèmes et objectifs d'apprentissage*. Unesco : Paris. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000233240> (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- UNESCO et ONUDC (2019). Permettre aux élèves d'œuvrer pour des sociétés justes : manuel pour le personnel enseignant du secondaire. Unesco : Paris. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373116> (lien vérifié le 16 décembre 2020).
- WISE Global Education Barometer (2020). Youth Perceptions on their Education and their Future. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/publication/documents/2020-01/wise-global-education-barometer-2020-ipsos.pdf>.

Annexe

LISTE DE CONTRÔLE DU RÉSEAU DES ÉCOLES DÉMOCRATIQUES, CONSEIL DE L'EUROPE

► Gouvernance démocratique de l'école – règlements scolaires

Procédures garantissant une prise de décisions transparente et inclusive de la part des autorités scolaires ; adoption et révision des réglementations scolaires en concertation avec les membres de la communauté scolaire (enseignants, élèves, parents) ; respect de la personnalité et de l'opinion de chacun ; prise en considération de l'avis des élèves et respect de leur dignité lorsque des mesures pédagogiques sont prises ; garantie du droit de chacun de déposer un recours et du droit à ce que celui-ci soit examiné équitablement.

► Coopération, formation et soutien des enseignants pour l'adoption de pratiques démocratiques

Organisation régulière de réunions pédagogiques des enseignants, examen des questions liées à la vie de l'école, à l'ambiance dans l'établissement, à son environnement, ses règles et à la participation des élèves ; formation et mise en capacité des enseignants de promouvoir les principes et pratiques démocratiques avec leurs élèves.

► Démocratie dans la salle de classe

Promotion de méthodes d'apprentissage participatives et interactives, impliquant un travail d'équipe et favorisant la participation active des élèves au processus d'apprentissage et à la planification et à l'évaluation des cours ; soutien aux élèves vulnérables et handicapés pour qu'ils participent sur un pied d'égalité à la vie scolaire et prise en compte de leurs difficultés ; intégration, dans les cours et les autres activités connexes, de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'éducation sanitaire et sexuelle, du respect de la diversité, du traitement des questions controversées, de la sensibilisation aux questions environnementales, etc.

► Assemblées et conseils d'élèves

Instauration d'un dialogue entre les élèves sur les règles et les objectifs liés à la vie et à l'environnement de l'école ; formation des élèves afin de les aider et de leur donner les moyens de tenir régulièrement des assemblées de classe et des conseils d'élèves, y compris le cas échéant par des moyens de communication en ligne ; attribution de rôles de coordination

et assignation de responsabilités aux élèves, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité ; participation des conseils et des représentants des élèves à la planification des activités scolaires et à la prise de décision sur les questions d'importance cruciale.

► Partage d'information et échange d'opinions

Promotion d'un partage régulier d'informations – en présentiel ou en ligne – entre les membres de la communauté scolaire au sujet des décisions prises, des activités organisées et d'autres aspects de la vie scolaire ; expression et échange d'opinions sur des questions cruciales liées à la vie scolaire sous des formes diverses (journal ou blog scolaire, débat ouvert, enquête, questionnaire, sondage, etc.) ; débat sur les questions controversées d'une manière respectueuse, en encourageant l'empathie et en combattant le discours de haine.

► Coorganisation d'activités culturelles, récréatives et sportives

Organisation d'activités et d'ateliers empiriques, dans le contexte ou indépendamment de l'enseignement scolaire formel, en associant les élèves à leur planification et à leur évaluation ; promotion de la liberté d'expression et du développement des idées, des sentiments et des aptitudes des élèves, de leur activité mentale et physique et de leur esprit d'équipe ; planification et déroulement d'événements culturels et sportifs, de célébrations et de voyages scolaires, en y associant activement les enseignants et les élèves, au besoin avec la contribution des parents.

► Prévention et traitement de la discrimination et de la violence

Organisation systématique d'activités visant à prévenir et à traiter efficacement toutes les formes de discrimination et de violence, y compris le cyberharcèlement et les comportements agressifs hors de l'école entre des membres de la communauté scolaire ; promotion des échanges et du dialogue interculturels ; formation de groupes d'élèves à la médiation ; promotion du règlement pacifique des conflits avec la contribution d'enseignants-médiateurs et des autres élèves.

► **Garantie du bien-être des élèves**

Prise en charge en collaboration avec les services compétents de santé et d'assistance et de protection sociales ; organisation de campagnes de prévention et d'information et de projets visant à promouvoir une alimentation et un mode de vie sains, à prévenir l'abus d'alcool, de tabac et de drogues ; octroi de conseils aux enfants vulnérables et défavorisés et à leurs parents.

► **Relations avec les collectivités locales**

Organisation d'activités reliant les écoles aux populations, aux services, aux initiatives, aux besoins et aux événements de leur collectivité locale ; promotion d'initiatives bénévoles et humanitaires ; sensibilisation des communautés scolaires aux problèmes environnementaux, culturels, sociaux et sanitaires de leur quartier ; recherches sur les préjugés et les stéréotypes relatifs aux questions locales et mesures pour les combattre.

► **Échanges et mise en réseau**

Organisation d'échanges avec d'autres écoles au niveau local, national ou international, avec la participation active des enseignants, des élèves et, éventuellement, de leurs parents. Participation à des réseaux, échanges en ligne, visites d'étude et événements communs.

► **Implication des parents**

Promotion de l'implication des parents afin de soutenir la vie des établissements scolaires, d'appliquer les principes et les pratiques démocratiques dans la prise de décision ; collaboration avec les autorités scolaires et les enseignants ; organisation de formations relatives à la parentalité positive et aux activités de conseil.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la voix des élèves

Conclusions et recommandations

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences graves pour l'éducation des jeunes et leur capacité à s'engager et à participer activement.

En 2020, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont décidé de collaborer à un projet de recherche en vue d'examiner les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'expression des élèves et, en particulier, les conséquences des fermetures d'écoles qui ont suivi sur les possibilités d'expression des élèves en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région MENA).

Le présent document détaille les conclusions de cette étude et formule des recommandations à l'intention de la direction et du personnel des établissements scolaires, du personnel enseignant et éducatif, des responsables politiques et des jeunes afin de tirer des enseignements de la pandémie et d'aider la communauté éducative à travailler collectivement à la promotion de sociétés placées sous le signe des droits humains, qui mettent l'expression et la participation des élèves au centre de leur action.

Il s'adresse avant tout aux responsables politiques, au personnel éducatif et enseignant, travaillant dans les systèmes scolaires formels. Il peut aussi intéresser les professionnel(le)s de l'éducation non formelle ou d'autres secteurs (justice, affaires sociales et santé) travaillant avec les élèves.

